Discours de Monsieur Gerhard Boerlin, président central, prononcé à l'Assemblée générale du 6 octobre 1940 à Schaffhouse

Autor(en): Boerlin, Gerhard

Objekttyp: Article

Zeitschrift: **Heimatschutz = Patrimoine**

Band (Jahr): 35 (1940)

Heft 3

PDF erstellt am: **16.05.2024**

Persistenter Link: https://doi.org/10.5169/seals-173081

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek* ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

Discours de Monsieur Gerhard Boerlin, président central prononcé à l'Assemblée générale du 6 octobre 1940 à Schaffhouse.

A l'heure où l'avenir du pays préoccupe chacun, ne sommes-nous pas sollicités à reprendre le vieux problème: qu'est-ce, au juste, que la patrie? Assurément, nos montagnes continueront d'étinceler au soleil, et nos fleuves d'entraîner leurs eaux vers les mers, quel que soit notre sort. Il se pourrait même que telles grandes œuvres, qui participent à l'image de la patrie, non seulement ne périssent pas, mais se multipliassent, si une volonté unificatrice, plus puissante, intervenait. Seulement, que se passerait-il si cette volonté au lieu du dedans, s'imposait du dehors? A se le demander, l'on se rend compte de l'intime union qui relie un peuple à sa terre. Le terme de peuple a toujours eu maintes significations. Pour nous, Suisses, il atteint au sublime, car il englobe hommes et femmes, le passé, le présent, l'avenir. Il exprime l'incarnation, la somme ou le symbole des forces qui, toujours à nouveau, poussent telle ou telle groupe humain, issu d'un même sol, à manifester son originalité.

Il est certain que cette originalité-là peut et doit continuer même sous une domination étrangère: les Serbes, après la terrible défaite de 1389, gardèrent plus vivaces que jamais leur langue et leurs chants populaires. Encore durent-ils souvent tenir ce trésor-là secret. En revanche, il est un domaine où l'originalité d'un peuple s'affirme ouvertement — et que rien ne saurait subjuguer: c'est sa manière propre d'administrer ou d'ordonner ses affaires. Ce terme d'« affaires » est choisi à dessein; dans sa généralité, il se tient à égale distance des concepts de la politique et de ceux du droit public. On nomme démocratie, cette manière qui nous est propre, à nous Suisses, d'administrer nos affaires. Ne nous attachons point au mot, mais bien à la chose. Et n'entendons point, par là, la domination de la majorité sur la minorité, mais bien celle du peuple sur lui-même. Veuton un exemple pour illustrer notre pensée? La Landsgemeinde de Glaris repoussa, un jour, une loi recommandée par le landammann. Celui-ci prit alors la parole et dit à peu près ceci: « Chers concitoyens, je ne puis accepter ce vote, car il n'est pas conforme au bien du pays. Discutez encore une fois cette question, et ne prenez pas de décision motivée par le dépit. » Il ne s'agit pas du tout de savoir si l'intervention du landammann fut constitutionnelle ou non. Souci secondaire! En fait, il y eut dans son acte une sorte de grandeur antique, où se manifeste, au sens le plus vrai, la conception suisse du gouvernement.

L'essentiel dans l'existence d'un peuple n'est pas son confort: il est la terre, sur laquelle seule peut se produire cette originalité que nous venons de définir. On ne peut la lui ôter qu'avec le souffle.

C'est pourquoi il faut tenir hauts les cœurs. Personne ne peut adopter une autre manière que la sienne. Soyons fidèles à nos origines, et confiants dans l'avenir de ceux qui devront vivre après nous sur *notre* terre. —